

PROCES VERBAL D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 06 avril 2023
à 19 heures**

Date de la convocation : 29/03/2023

Membres présents : KLOCK François, BAUMANN Claude, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KROMMENACKER Roger, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, CHARBY Christiane, SPAHN Sandrine, MATT Denis, ISS Arnaud, LANG Nicolas, SOUTTER Joseph.

Membres absents excusés : BRICHLER Nicolas, SICILIANO Serge

Membres non excusés :

Quorum : 8

Secrétaire de séance : GIO Bertrand

Points à l'ordre du jour :

- 1- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 de la commune
- 2 – Affectation du résultat d'exploitation 2022 du service de l'eau
- 3 – Fixation du prix de l'eau
- 4 – Vote des taxes directes locales
- 5 – Budget primitif 2023 de la commune
- 6 – Budget primitif 2023 du service de l'eau
- 7 – Communications des décisions dans le cadre des délégations du maire
- 8 - Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Après avoir constaté que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer, il invite les conseillers à désigner le secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il arrête le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 23 février 2023 et informe l'assemblée que le procès-verbal pourra être consulté sur site de la commune et sera tenu à la disposition du public en mairie.

1- Affectation du résultat de fonctionnement 2022 de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 lors de la séance du 23/02/2023,

Constatant que ce dernier présente un excédent de fonctionnement de clôture de 348 427,51 euros,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2022	EUROS
001 (Déficit de financement).....	- 206 136,83
Report résultat 2021.....	+ 105 008,88
Résultat de clôture.....	- 101 127,95
Solde des restes à réaliser 2022	
<u>Investissement</u>	
- Dépenses.....	- 51 268,78
- Recettes.....	+ 80 082,13
Excédent de financement.....	+ 28 813,35
Solde (besoin de financement de la section d'investissement).....	- 72 314,60
Résultat de fonctionnement 2022	
Résultat de l'exercice (- ou +).....	+ 78 588,36
Résultat antérieur reporté.....	+ 269 839,15
Résultat à affecter.....	+ 348 427,51
AFFECTATION :	
1 - Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement cpte 1068...	72 314,60
2 - Affectation en résultat reporté cpte 002...	276 112,91

Adoptée à : l'unanimité des membres.

2- Affectation du résultat d'exploitation 2022 du service de l'eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr François KLOCK, maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 lors de la séance du 23/02/2023,

Constatant que ce dernier présente un excédent d'exploitation de clôture de 92 423,13 euros,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Solde d'exécution d'investissement 2022	EUROS
001 (Déficit de financement).....	- 27 822,47
Report résultat 2021.....	+ 40 533,34
Résultat de clôture.....	+ 12 710,87
Solde des restes à réaliser N-1	0
Solde (excédent de financement)	+ 12 710,87
Résultat de fonctionnement 2022	
Résultat de l'exercice (- ou +).....	+ 5 235,76
Résultat antérieur reporté.....	+ 87 187,37
Résultat à affecter.....	+ 92 423,13
AFFECTATION	
1- Affectation en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement c/ 1068	0
2- Affectation en résultat reporté Cpte 002	92 423,13

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2023 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation :
 - une somme de 205 830,00 euros équilibrée en dépenses et en recettes

- pour la section d'investissement :
 - une somme de 61 560,00 euros en dépenses
 - une somme de 131 380,00 euros en recettes

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Communication des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Mr KLOCK François, maire, communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations, à savoir :

- 1- Signature d'un marché de travaux pour la rénovation des sols de la mairie avec la Sté Chape Chape pour un montant HT de 10 839,73 € HT.

- 2- Signature d'un marché de travaux pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle avec la Sté ACLIMA pour un montant HT de 3 882,00 €.

Communications – Divers

- **Biens sans maître** : Le maire expose au conseil municipal que la CCSMS a sollicité la SAFER afin d'établir un diagnostic foncier des « Biens sans maître » sur la commune. Plus de 8 ha de terrains sont susceptibles de faire l'objet d'une procédure de Biens sans maître. Une réunion avec le représentant de la SAFER aura lieu le 18 avril prochain afin d'en débattre.

- **Travaux de réfection des enrobés dans la rue des Vosges** : Le Maire informe que les services du département ont programmé en 2023 des travaux de remise en enrobé de la traversée du village dans la rue des Vosges. Les propriétaires susceptibles de solliciter un permis de construire nécessitant de travaux de viabilisation en seront informés afin qu'ils puissent réaliser lesdits travaux avant la réfection. A défaut, ils devront attendre 3 années.

- Des travaux d'étanchéité du réseau d'assainissement dans la rue de la forêt et la rue des jardins seront réalisés prochainement par la CCSMS afin de réduire les infiltrations d'eau pluviale.

- Une étude sur les eaux pluviales rue de la forêt suite aux inondations de maisons lors de fortes pluies est également en cours.

- L'acte d'achat du terrain situé derrière la mairie a été signé chez le notaire.

- Le maire propose au conseil municipal la pose de stations canines dans le village.

- Date de remise des maisons fleuries fixée au 11 mai 2023

- Proposition : organisation d'une demi-journée « Opération nettoyage » avec un appel aux volontaires distribué dans les boîte aux lettres.

Adopté à : l'unanimité des membres présents

3- Fixation du prix de l'eau

Mr KLOCK François, maire, propose au Conseil Municipal que, considérant les résultats financiers du service, de ne pas augmenter le prix de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir le prix de l'eau à **1,90 euros le m3 d'eau consommé**,

ADOPTÉE : à l'unanimité des membres présents.

4- Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de Mr le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,03 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,25 %**
- **taxe d'habitation : 14,01 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à : l'unanimité des membres présents.

5- Budget primitif 2023 de la commune

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2023 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 787 060,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
 - une somme de 610 400,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Budget primitif 2023 du service Eau

La séance a été clôturée à 21 heures.

Nom - prénom	Qualité	Signature
KLOCK François	Maire	
GIO Bertrand	Secrétaire de séance	